

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ville de Besançon **Modification n°11 du plan local d'urbanisme (PLU)**

Par arrêté URB.22.08.A1 du 12 janvier 2022, la Présidente de Grand Besançon Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°11 du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la ville de Besançon.

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 30 jours consécutifs,

du mercredi 02 février 2022 au jeudi 03 mars 2022 inclus.

La procédure de modification n°11 du PLU de la ville de Besançon n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Le Président du Tribunal administratif de Besançon a désigné M. Jean-Claude LASSOUT en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- ➔ à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 Besançon – aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30).

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Besançon:

- **le mercredi 02 février 2022 de 09h à 12h (salle enquêtes publiques) ;**
- **le samedi 12 février 2022 de 09h à 12h (salle Jean Minjoz) ;**
- **le mercredi 23 février 2022 de 14h à 17h (salle enquêtes publiques) ;**
- **le jeudi 03 mars 2022 de 13h30 à 16h30 (salle enquête publiques).**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Besançon, à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Besançon – Commissaire enquêteur
Enquête publique – Modification n°1 du PLU
2 rue Mégevand – 25034 Besançon

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2877>.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-2877@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Besançon, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Michaël OBIN, Direction Urbanisme Projets et Planification de Grand Besançon Métropole, au 03 81 61 57 07 ou par mail mickael.obin@grandbesancon.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Besançon – Mission PLUi, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le conseil communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de PLU de la ville de Besançon.

La Présidente,
Anne VIGNOT
Maire de Besançon